



Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique
AMORCE*

de la société Corteva Agriscience France S.A.S.
enregistrée sous le n° 2024-2664

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 6 mai 2025,

Considérant que les éléments, relatifs aux méthodes d'analyses des concentrations testées dans les études de toxicité, fournis ne permettent pas de valider ces méthodes selon la méthodologie en vigueur,

Considérant en conséquence que les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer pleinement les effets du produit sur le développement des abeilles, et en conséquence de retirer la mesure de gestion SPe 8,

Considérant que la condition fixée à l'article 45 paragraphe 2 du règlement (CE) n° 1107/2009 n'est pas remplie,

La modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



Informations générales sur le produit

| | |
|-------------------------|---|
| Noms du produit | AMORCE RETINN |
| Type de produit | Produit de référence |
| Titulaire | CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S. 3 Rond-Point des Saules Immeuble Le Renaissance 78280 GUYANCOURT France |
| Formulation | Suspo-émulsion (SE) |
| Contenant | 5 g/L - florasulame 180 g/L - 2,4-D 10 g/L - aminopyralide |
| Numéro d'intrant | 789-2016.01 |
| Numéro d'AMM | 2210061 |
| Fonction | Herbicide |
| Gamme d'usage | Professionnel |

A Maisons-Alfort, le 13/11/2025

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)